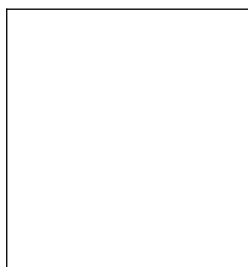


# MAIRIE DE PISIEU



**Réunion du 31/01/2023**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 15  
votants : 15  
procuration : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 23/01/2023

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Michel BOYET, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Manon BREDY épouse CROS, Cédric DEJOINT, Catherine DUC épouse CARCEL, Jean-Luc DURIEUX, Jessica GILLES épouse PRIGENT, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Murielle GRIFFET épouse RIVOLLET, Michel ROBLES.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : *néant*

M. Bernard CHORIER a été désigné comme secrétaire de séance.

## **Délibération n°2023-03** **Délibération portant demande de DETR au titre de l'année 2023** **pour les travaux liés au projet Bellevue**

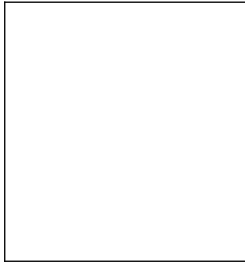
Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études, à 550.718,00 € HT soit 680.861,60 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b><i>Financements publics</i></b>			
Etat	DETR	220.287,20	40%
Région	Contrat Région	110.143,60	20%
Département	Dotation Territoriale	110.143,60	20%
...			
<b><i>Auto-financement</i></b>			
Fonds propres		55.071,80	10%
Emprunt		55.071,80	10%
<b>Total HT</b>		<b>550.718,00</b>	<b>100%</b>

# MAIRIE DE PISIEU



**Réunion du 31/01/2023**

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : juillet 2023
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : janvier 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 550.718,00 € € HT
- **Approuve** le plan de financement exposé
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

\*\*\*\*\*

## **Délibération n°2023-04**

### **Délibération actant la bonne prise en compte de trois rapports d'activités de la CC EBER**

Le Maire informe que la CC EBER a adressé trois rapports d'activités au titre de l'année 2021 :

- le rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021
- le rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de communes EBER
- le rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement (RPQS)

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021,
- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de communes EBER,
- **PREND ACTE** du le rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement (RPQS),

\*\*\*\*\*

## **Questions diverses**